

Compte rendu de la Plénière du jeudi 8 octobre 2009

Présents : N.AMODIO, M.ANTOINE, A.BELLON, P.BOULLIER, B.BOURGEOIS, P.BOURGUET, F.BOUSSON, S.SARAH CHABERT, B.CHRISTIAN, K.DESAUTEL, M.SINTES, C.GAULIARD, C.GROSSIORD, D.METZEN, J.MOURO, F.PETIT, V.PEYRACHE GADEAU, R.REYNAUD, J.P. RIVAL, C.ROULET, M.ROUSSET, P.SAVOYE, MJ.STUTZ, M.TRUMAUT, O.TURQUIN, H.WEISBUCH, D.SAVOYE

Excusés : J.BILLET, D.MONNOT, P.MALAVAL, J.LOTITO

Rappel de l'ordre du jour :

- 1- Bilan 2008 - 2009
- 2- Orientations 2009 – 2010
- 3- Projet de Contrat de Développement Durable

1- Bilan 2008 – 2009

Marie José STUTZ expose le bilan suivant :

Dans le contexte de l'évolution de l'intercommunalité, l'année 2008-2009 a été marquée par le renouvellement de la composition du Conseil de Développement et la participation de ses membres aux nouvelles instances de la communauté de communes « Le Grésivaudan ». L'accent a été mis sur la réactualisation de la charte, la préparation d'un avenant au CDPRA et sur le projet Contrat de Développement Durable avec la région Rhône-Alpes.

Sont alors présentés :

- Une rétrospective des réunions du conseil de Développement
- Les participations du CDG aux différentes instances
- Les actions menées par le CDG du 1^{er} septembre 2008 au 1^{er} juillet 2009
- Les actions en direction des habitants

(Voir détail en annexe et sur le site cdgresivaudan.fr)

David Savoye présente un bilan de la participation du CDG aux commissions et instances de la communauté.

*Les commissions sont composées de délégués du conseil communautaire.
Elles peuvent en outre être composées de conseillers municipaux des communes membres et de **représentants du Conseil de développement**, dont le nombre et les modalités de désignation sont fixées par délibération.
Leur composition est fixe et ses membres ne peuvent pas se faire remplacer. Peuvent en outre y participer le personnel de la Communauté de communes ainsi que toute personne invitée par la commission (spécialiste, expert, personnalité qualifiée, ...) à titre consultatif.
Leur composition est valable pour la durée du mandat du conseil de communauté.
Des groupes de travail peuvent être constitués pour une durée limitée pour l'étude d'un dossier particulier.*

Extrait du RI de la CCPG

A ce jour, on compte au total **10 commissions thématiques** et **une vingtaine de groupe de travail** :

Economie, Emploi / Insertion, Tourisme, Agriculture, Restauration Collective, Forêt, Réseau de transport, transport collectif, Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, Personnes âgées, Cinéma, Spectacle vivant, lecture publique, patrimoine, aménagement de l'espace, SCoT, centre bourgs, déchets, espace naturel et paysage, risque naturel, sentier de randonnée, sport handicap et santé, partenariat club sportif.

Les commissions se réunissent sous l'égide d'un Vice-Président. Leur contenu, leur périodicité, leur organisation en groupes de travail, leur animation sont différentes selon le président.

La participation des membres du CDG et des élus varie aussi selon les commissions.

Il est rappelé que le partage du contenu des commissions (problématiques, enjeux) via les fiches référents et la participation des référents au Conseil d'Administration sont indispensables à l'approche transversale du CDG.



http://www.cdgresivaudan.fr/document/liste/cdgresivaudan_fiche-referent.doc

2- Orientations 2009 – 2010

Olivier TURQUIN rappelle les évolutions et constats à prendre en compte avant de présenter des propositions d'orientations et de priorités pour l'année 2010 (cf. document en annexe et/ou sur le site)

1. La mission du CD est élargie à l'ensemble des politiques de la communauté de commune et non plus limitée au Contrat de pays.
2. Le contrat de pays Rhône-Alpes est terminé. Avec le contrat de développement durable, les actions seront centrées sur deux thèmes et quelques actions et les modalités de travail vont être modifiées. Le CDDRA ne représentera qu'une petite partie des actions du Grésivaudan (et donc du champ de compétence du CD)

Les constats à prendre en compte

1. Les sollicitations se multiplient. En conséquence, le CDG n'a ni les moyens ni le temps de s'investir dans des réflexions à plus long terme sur des thèmes dont il se serait auto-saisi ni dans sa mission de « contribuer aux échanges avec la population et à son information, promouvoir la participation citoyenne ».
2. Une part importante des décisions soumises aux instances du Grésivaudan n'est pas discutée au sein des commissions. Pour remplir son rôle, le CD doit aussi être présent et actif en dehors des commissions.
3. Les forces du CD sont limitées à la participation bénévole d'un noyau d'une trentaine de personnes (sur 70 membres). Les forces du CD risquent de s'épuiser rapidement.
4. Les avis du CD sont sollicités dans l'urgence. Le CD ne dispose pas du temps nécessaire pour construire ses avis sereinement.

Les orientations proposées

1. Prendre les moyens de remplir au mieux nos missions dans leur diversité sans nous laisser happer par l'urgence des incontournables (la charte, le CDDRA, les commissions, les instances communautaires...)
2. Valoriser au mieux notre expertise d'usage en nous concentrant sur un nombre limité de priorités structurantes, transversales et prospectives.

Les priorités proposées en 2010

1. S'investir en priorité dans la co-construction des politiques et procédures structurantes : le ScoT, le PLH, le PDU, ...
2. Veiller dans chaque commission à la mise en œuvre d'un « développement vraiment durable » (et pas uniquement verdi) conforme au travaux du CDG lors de sa plénière du 23 avril 2009 et à l'esprit de la Charte de développement durable (au travers de l'agenda 21, du plan climat énergie territorial ?).
3. Retenir une thématique annuelle sur laquelle engager une réflexion prospective ouverte aux habitants du Grésivaudan. Thème proposé pour 2010 : qu'est-ce que la richesse du Grésivaudan ?

Les moyens nécessaires

1. Formaliser les engagements réciproques entre le Grésivaudan et son CD par un nouveau protocole de partenariat.
2. Se faire accorder les moyens d'une action efficace : le temps nécessaire pour délibérer, le remboursement des frais engagés par les membres (ce qui est le cas de nos partenaires élus et techniciens), un animateur à plein temps (et non pas à ¼ de temps), un site collaboratif performant, un budget propre avec délégation d'engagement pour se doter d'expertise, de moyens de communication et d'expression ...
3. Obtenir un engagement fort d'un maximum de membres du CD éventuellement formalisé à travers une charte interne au CD et une autre répartition des responsabilités.

Le débat qui s'engage confirme les constats mettant en relief les questions et difficultés rencontrées actuellement par les membres du CDG et le besoin de prendre le temps de s'interroger plus à fond

Outre les constats cités plus haut, sont notamment évoqués :

- Le rôle du CDG à l'égard de la participation citoyenne
- Le projet de comités consultatifs locaux, le rôle de ces instances et leur articulation avec le CDG.
- Le poids des dossiers reçus par mail et l'abondance d'informations à traiter
- Le rôle de la Région et son soutien au CDG

⇒ La décision est prise de consacrer le prochain CA du 20 octobre à une réflexion sur la place et les missions du CDG dans le cadre de la nouvelle intercommunalité en reportant le travail initialement prévu sur le SCOT.

⇒ L'actualisation du Règlement intérieur du CDG est reportée à la prochaine plénière

⇒ Le renouvellement des instances du CDG est reporté à la prochaine plénière

3- Projet de Contrat de Développement Durable

Cf. PP en annexe et/ou sur le site cdgresivaudan.fr

Maintenant situé dans le cadre des politiques de la CCPG. le projet de contrat CDDRA a été recentré autour de 2 axes et 11 actions opérationnelles :

Axe 1- Soutenir la diversification de l'activité économique et des activités existantes

Objectif 1- Renforcer la diversité économique du territoire

- Action 1- Aménagement des zones d'activités
- Action 2- Accompagnement de la création et de la reprise d'activités
- Action 3- Requalification des friches industrielles et touristiques
- Action 4- Animation économique

Objectif 2- Conforter et développer les filières agricoles, sylvicoles et touristiques

- Action 5- Développement et confortation de l'économie agricole
- Action 6- Soutien et développement de l'économie sylvicole
- Action 7- Dynamisation de l'économie touristique

Axe 2- Développer les modes de déplacements autres que la voiture individuelle

Objectif 3- Agir sur l'intermodalité et les modes doux de déplacements

- Action 8- Développement de l'intermodalité en valorisant les points et pôles d'échanges
- Action 9- Mise en œuvre du Schéma directeur des aménagements cyclables
- Action 10- Animation transports et déplacements
- Action 11- Animation et gestion du CDDRA

Un troisième axe et deux nouvelles actions ont été ajoutées et validées par le comité de pilotage du CDPRA du 16 octobre 2009.

Axe 3 – Favoriser la cohésion sociale

Objectif 4 – Encourager les solidarités

- Action 11 – Mise en œuvre de la gestion territoriale des emplois et compétences
- Action 12 – Renforcement de la mise en réseau des acteurs culturels et soutien aux manifestations

Après discussion le conseil de développement :

- décide de ne pas donner d'avis sur chaque fiche action,
- adopte la position suivante et mandate le groupe d'animation pour s'en faire le porte parole au Conseil Communautaire du 12 octobre 2009.

« Le Conseil de Développement (CDG) se félicite que la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan ait décidé de « placer son engagement en faveur du Développement Durable au cœur de ses politiques publiques ». Cet engagement, acté dans le projet politique exprimé dans la charte de développement durable, devra en conséquence s'exprimer stratégiquement et concrètement dans son futur Agenda 21 et se traduire en particulier dans le projet de contrat de développement durable avec la région Rhône Alpes.

Le CDG se réjouit aussi de la mise en place d'une démarche d'agenda 21. Depuis son origine, le CDG s'est en effet fortement engagé auprès des élus pour une prise en compte du Développement Durable et la mise en place d'un agenda 21. La participation citoyenne étant un axe obligé de tout agenda 21 et une des clés de sa réussite, le CDG souhaite y être pleinement associé dès la conception de la démarche. Il rappelle qu'un tel engagement nécessite un temps d'appropriation par les citoyens et de formation des participants.

Dans un souci de cohérence, le CDG souhaite que chaque action de la Communauté, et notamment celles qui sont proposées dans le projet de contrat de développement durable, soient situées au regard des 3 axes de la Charte. Le CDG recommande en conséquence de préciser pour chaque action en quoi elle contribue à l'un ou à plusieurs des axes de la charte à savoir : lutter contre les déséquilibres, renforcer les solidarités actives et promouvoir un dynamisme durable.

En ce qui concerne le projet de contrat de développement durable, le Conseil de Développement déplore de ne pas avoir été pleinement associé à son élaboration et de n'avoir disposé que de 3 jours pour étudier le projet et construire son avis. Un délai aussi court n'a pas permis aux membres du CDG d'analyser dans le détail et de débattre sereinement pour préparer un avis. Le CDG regrette aussi que la plupart des actions retenues n'aient pas fait l'objet d'un travail préalable au sein des commissions compétentes.

En ce qui concerne les axes, objectifs et actions retenus, le CDG n'a pas eu le temps d'en examiner le détail. Cependant, le CDG se réjouit que figure en axe 2 le « développement des modes de déplacements autres que la voiture individuelle », mais il note avec regret que ne figure pas dans l'axe 1 qui vise à « soutenir la diversification de l'activité économique et des activités existantes » sa proposition, de « promouvoir les activités économiques contribuant aux objectifs de développement durable et particulièrement les formes d'entreprises concourant à une économie sociale et solidaire » (extrait de la contribution du CDG à la révision de la Charte).

Dans les conditions de délais imposés, le CDG n'est pas en mesure de formuler un avis sur le projet qui lui est soumis.

Cette position a été élaborée et approuvée au cours de la séance plénière du 8 octobre 2009 à Ste Marie d'Alloix. »

Prochaine Plénière

Mardi 17 novembre de 20h30 à 22h30
A Crolles (salle Boris Vian)

- Avis sur le projet de Contrat de Développement Durable avec la Région Rhône Alpes
- Gouvernance du Conseil de Développement (Règlement intérieur, élection des représentants)

RETROUVEZ TOUS LES DOCUMENTS SUR www.cdgresivaudan.fr